

Délibération 2024CS30 du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Budget 2024 – Tableau des effectifs et des emplois

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués 28 mars 2024, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 60 votants :

- 40 membres titulaires présents,
- 4 membres suppléants présents,
- 16 membres représentés

Étaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Sandrine POURCEL, Valérie BOISGARD, Monique CHABAUD, Monique PAQUIN, Valérie PEISSON, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Anne-Marie LOISON, Charlotte CARBONNEL, Béatrice TERRASSON, Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ, Viviane DARGERIE, Noëlle TRINQUIER, Catherine SERRA

Messieurs Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Pascal RAGOT, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISSÉ, Laurent GARCIA, Alain FERETTI, Alessandro POZZO, Michel BESTAGNO, Jacques DECUIGNIERES, Serge VANNEYRE, Thierry GARCIN, Jean-Pierre PETTAVINO, Michel GASQUET, Lionel TRIBOLLET, François DUPOUX, Didier CHAMPOURLIER, Patrick VARAIRE, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Paul COPETE, Pierre EVEN, Richard ROUZET, Roland GIRAUD, Jean AILLAUD, Frédéric SACCO, Christian CHIAPPELLA.

Avait donné pouvoir :

Mesdames

Sabrina CAIRE à Gilles LANDRIEU
Laurence DE LUZE à Charlotte CARBONNEL
Catherine GAY à Valérie PEISSON
Elisabeth AMOROS à Dominique SANTONI
Jacqueline BOUYAC à Jean AILLAUD

Messieurs

Richard KITAEFF à Charlotte CARBONNEL
Grigori GERMAIN à Mickaël CAVALIER
Patrick MERLE à Patrick COURTECUISSÉ
Grégory BALLIN à Valérie PEISSON
Antoine SCARDAMAGLIA à Patrick PEYTHIEUX
Michel NOUVEAU à Sandrine POURCEL
Marc BOTTERO à Roland GIRAUD
Sergio ILOVAISKY-CANO à Gaëlle LETTERON
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER
Georges BOTELLA à Jean AILLAUD
Gilles MEGIS à Frédéric SACCO

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • [f](#) [i](#) [t](#) [w](#) www.parcduluberon.fr

Étaient excusés :

Mesdames Delphine CRESP, Hélène BLEUZEN, Pierrette FRIMAS, Solange FOUVET, Véronique MILESI, Karine MASSE, Yolande PRIMO, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Florelle NOUGUIER, Marion MAGNAN, Laurie SARDELLA, Elisabeth JACQUES.

Messieurs Marc JAUBERT, Emmanuel LUTHRINGER, Sylvain D'APUZZO, Jean-Pierre GERAULT, Bernard BRIFFAULT, Georges FAUCOUNNEAU, Pierre POURCIN, Nicolas HUMBERT, Jean-Pierre RICHARD, Jean-Philippe RIVET.

Étaient absents :

Mesdames Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Céline MOSTEIRO, Catherine DELASSUS-NOLLET, Marion ANDLAUER, Suzanne BOUCHET, Solange PONCHON, Valérie DELPECH.

Messieurs Roland PETIET, Lionel MORARD, Sébastien TROUSSE, Jean-Luc MIOLA, Philippe ANGELETTI, Thierry RICHARME, Jacques MACHEFER, Jean-François DUBOIS, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENSA, Kévin ROLANDO, Antoine HEIL, Christophe MADROLLE, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD.

Étaient présents sans voix délibérative :

Mesdames Claire ARAGONES, Jeanne BENIHYA-VERDE.

Monsieur Joël BOUSCARLE.

VU les dispositions de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

VU les dispositions de l'article R.2313-3 du CGCT ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU les Lignes Directrices Gestion du Parc du Luberon établi par arrêté de la Présidente du 4 juin 2021 ;

VU l'avis du Comité Social Territorial du Parc naturel régional du Luberon du

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant les besoins des services d'une part, et l'évolution des carrières des agents d'autre part ;

Considérant le souhait du Parc naturel régional du Luberon de présenter l'ensemble de l'effectif de l'établissement

Est joint au budget 2024 un tableau des effectifs ainsi qu'un tableau des emplois qui répertorient l'ensemble des postes au Parc naturel régional du Luberon (emplois permanents et non permanents)

Le tableau des effectifs prendre en compte les éléments suivants :

- Trois avancements de grade (attaché vers attaché principal – attaché de conservation du patrimoine vers attaché principal de conservation du patrimoine – adjoint administratif vers adjoint administratif principal de 2ème classe)
- Suppression de l'emploi permanent de responsable du pôle transition énergétique et écologie urbaine au grade d'ingénieur principal suite à réorganisation de l'organigramme qui a été présenté au Comité Social Territorial

Le tableau des emplois répertorie l'ensemble des postes pourvus en contrat de projet au sein de l'établissement.

Après en avoir délibéré le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- **FIXER** les nouveaux tableaux des effectifs et des emplois du syndicat mixte à compter du 1^{er} mai 2024 tel qu'annexé

EMPLOIS PERMANENTS					
Grades/ Emplois	Catégorie	Effectifs	Effectifs Pourvus	Titulaires/ Stagiaires	Contractuels
		Budgétaires au 01/05/2024			
<i>Emploi fonctionnel</i>					
DGS de 80 à 150 000 hab.	A	1	0	0	0
Total 1		1	0	0	0
<i>Filière Administrative :</i>					
Attaché hors classe	A	1	1	1	0
Attaché principal	A	3	3	3	0
Attaché	A	7	3	2	1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1	1	0
Adjoint Administratif principal de 1ère classe	C	2	2	2	0
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	1	1	1	0
Adjoint Administratif territorial	C	2	2	2	0
Total 2		17	13	12	1
<i>Filière technique :</i>					
Ingénieur en chef	A	2	2	2	0
Ingénieur principal	A	4	3	3	0
Ingénieur	A	9	8	4	5
Technicien principal 1ère classe	B	3	3	3	0
Technicien	B	1	1	1	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	2	2	0
Adjoint technique territorial	C	3	3	3	0
Total 3		24	22	18	5
<i>Filière culturelle :</i>					
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	1	1	1	0
Attaché conservation du patrimoine	A	1	1	0	1
Total 4		2	2	1	1
Total général		44	37	31	7

EMPLOIS NON PERMANENTS EN CONTRAT DE PROJET					
Grades/ Emplois	Catégorie	Effectifs	Effectifs Pourvus	Titulaires/ Stagiaires	Contractuels
		Budgétaires au 01/05/2024			
<i>Filière Administrative :</i>					
Attaché	A	3	3		2
Total 2		3	3	0	2
<i>Filière technique :</i>					
Ingénieur	A	7	6		6
Technicien	B	5	4		4
Total 3		12	10	0	10
Total général		15	13	0	12
Total général		59	50	31	19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Dominique SANTI".

Dominique SANTONI